

=====
Direction des Finances et des Moyens
Service Budget Marchés

ARRÊTÉ N°002/2020 DU 07 JANVIER 2020

**REPORT DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT 2019 SUR L'EXERCICE 2020
BUDGET TERRITORIAL – DEPENSES ET RECETTES -**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52
- VU** la délibération n°67 du 26 mars 2019 approuvant le Budget Primitif, la délibération n°87 du 16 avril 2019 approuvant la décision modificative n°1, la délibération n°202 du 08 octobre 2019 approuvant la décision modificative n°2 (exercice 2019) ;

ARRÊTE

Article 1 : Les crédits de fonctionnement en dépenses et en recettes de l'exercice 2019 sont reportés sur l'exercice 2020 à hauteur de :

- **En dépenses** : CINQ CENT SOIXANTE DIX-SEPT NEUF CENT SEPT EUROS ET QUATRE CTS (577 907,04 €)
- **En recettes** : CENT VINGT QUATRE MILLE CENT TRENTE TROIS EUROS (124 133 €).

Article 2 : La Direction des Finances et des Moyens de la Collectivité Territoriale et la Direction des Finances Publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le 08/01/2020

Publié le 08/01/2019

ACTE EXÉCUTOIRE

**Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**

Bernard BRIAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;
- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.

Annexe à l'arrêté n°002/2020 du 07 JANVIER 2020

Reports de crédits de fonctionnement 2019 - Dépenses et recettes (exercice 2020)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011 - Charges à caractère général		169 205,87
Nature 611		68 515,87
RAMASSAGE ENSEMENCEMENTS PETONCLES	MARCHE 36/2018 - EXPLOITATION DES COQUILLES	56 000,00
ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE	MARCHE 12/2019 -	12 515,87
Nature 617		100 690,00
DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE	MARCHE 15/2019- CO TRAITANT 1	41 150,00
DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE	MARCHE 15/2019 - CO TRAITANT 2	18 450,00
ETUDE PLATE FORME GERONTOLOGIE	MARCHE ETAT COLLECTIVITE	41 090,00
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		408 701,17
Nature 6568		89 722,17
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 12/2018 - AFC	11 506,50
FORMATION PROFESSIONNELLE	MARCHE 20/2018 - CACIMA	12 400,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	ACTIONS INDIVIDUALISEES	65 553,54
SOUTIEN TERRITORIAL	DELIBERATION 86/2018 - MONSIEUR JEAN LOIK KANON	262,13
Nature 65734		110 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 146/2019 - CCAS SAINT PIERRE - MAISON DE L ENFANT	110 000,00
Nature 6574		208 979,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 42/2017 - OPUS ULTRAMARIN	2 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 62/2017 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	1 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 15/2018 - COLIBRI ET GANESHA	2 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 227/2019 - HOCKEY MINEUR	14 950,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 277/2018 - HONG SANG NAE CLUB	4 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 141/2019 - CACIMA	10 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 170/2019 -CACIMA	6 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 225/2018 - ARCHIPEL DEVELOPPEMENT	4 980,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 226/2019 - ARCHIPEL DEVELOPPEMENT	2 600,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 349/2017 - ASSOCIATION DES DOCKERS	90 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 216/2017 - ASSOCIATION ROCK RHUM	10 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 32/2019 - COMITE MISS SPM	14 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 73/2019 - ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE	2 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 121/2019 - ASIA	4 650,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 172/2019 - ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE	1 200,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 186/2019 - SCREEN ADDICT PRODUCTION	2 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	DELIBERATION 223/2019 - CLUB PATINAGE SUR GLACE	14 950,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	CONFERENCES FINANCEURS DIVERS ACTEURS	5 149,00
CONTRIBUTION FINANCIERE	DELIBERATION 78/2018 - UNIVERSITE DE LORRAINE	7 500,00
CONTRIBUTION FINANCIERE	DELIBERATION 96/2018 - UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE	10 000,00
Total crédits reportés - Dépenses/Fonctionnement		577 907,04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre 74 - Dotations et participations		124 133,00
	Nature 74718	124 133,00
SUBVENTION ETAT FORMATION PROFESSIONNELLE	CONVENTION ETAT / CT DU 25 AVRIL 2018	75 000,00
PARTICIPATION ETAT PIC	CONVENTION ETAT / CT DU 28 SEPTEMBRE 2018	13 298,80
PARTICIPATION ETAT PUI 2019	PARTICIPATION COURRIER CNRACL DU 08 DECEMBRE 2017	35 834,20
Total crédits reportés - Recettes/Fonctionnement		124 133,00

Saint-Pierre, le 07 janvier 2020

Le Président,

**Pour le Président, et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président**

BERNARD BRIAND

